

**Extrait N° 12 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 17 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le dix sept septembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **9 septembre 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel* - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - M. GRONDIN Jacki

Absent : Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme BAILLIF Line - Mme LAMOLY Viviane a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **M. DENNEMONT Jean Daniel** est arrivé à la séance à **18h20**.

& &
&

AFFAIRE N° 12 / Développement durable
- Convention de partenariat avec EDF

Le conseil est invité à se prononcer sur la conclusion d'une convention partenariale avec EDF pour développer des actions visant à une meilleure maîtrise de la demande d'énergie.

.../...

Le partenariat portera sur :

- Le développement de la MDE
- Le développement des énergies renouvelables
- La protection de l'environnement
- L'aménagement du territoire
- L'exercice de la solidarité

EDF est susceptible d'apporter, selon les actions, soit une aide financière, soit un accompagnement technique.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention partenariale avec EDF pour le développement des actions visant à une meilleure maîtrise de la demande d'énergie.

La convention est annexée à la présente délibération.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,